

Référence	<p>L'an deux mil vingt et un, le six du mois d'avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni exceptionnellement à huis clos afin de respecter les règles sanitaires liées au risque COVID-19, et au sein de la nouvelle salle polyvalente, pendant le temps des travaux du Centre-ville, sous la présidence de Monsieur Olivier TURPIN, Maire, suite à la convocation qui lui a été faite et dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie provisoire conformément à la Loi.</p> <p><u>Présents :</u></p> <p>Olivier TURPIN, Maire – Mélanie DAZIN-DESLANDES, Thierry MASQUELIER, Hélène HEROQUER, Philippe SIMOENS, Adjoints – Audrey VANHERSECKE, Thibault TISON, Alexia GAILLET, Jean-Claude HAUTCOEUR, Sabrina WATRELOT, Valère CARETTE, Hélène HAVRET, Aimé DUQUENNE, Jacques DURIEU, Conseillers municipaux.</p> <p><u>Excusée :</u></p> <p>Isabelle DESCAMPS, qui donne pouvoir à Aimé DUQUENNE.</p> <p><u>A été nommée secrétaire de séance :</u></p> <p>Mélanie DAZIN-DESLANDES</p> <p>DÉLIBÉRATION N°2021-09 – FINANCES/BUDGET – SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS – ECOLE NOTRE-DAME DE LA VISITATION – ATTRIBUTION 2021</p>
2021/09	
Objet de la délibération	
Octroi d'une participation à l'Ecole Notre-Dame de la Visitation	
Membres du Conseil Municipal	
En exercice : 15 Présents : 14 Qui ont pris part au vote : 15	
Date de la convocation	
29 mars 2021	
Vote	
A l'unanimité Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0	
Date d'affichage	
13 avril 2021	
Date de notification ou de publication	
13 avril 2021	
Acte rendu exécutoire après télétransmission en Préfecture le 13 avril 2021	

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le Contrat d'Association avec l'École Notre-Dame de la Visitation, ainsi que le montant de la participation communale qui s'élevait l'année dernière à la somme de 46 000 euros.

Compte tenu de la demande de l'OGEC (Organisme de Gestion de l'Enseignement Catholique) Notre-Dame de la Visitation, Monsieur le Maire propose de reconduire, pour l'année 2021, la participation communale à hauteur de 46 000 euros et d'ouvrir les crédits nécessaires au Budget primitif 2021, chapitre 65.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par : 15 voix pour – 0 voix contre – 0 abstention, **décide :**

- D'approuver l'attribution d'une participation communale à hauteur de 46.000 euros au profit de l'école Notre-Dame de la Visitation ;
- D'ouvrir les crédits nécessaires au Budget primitif 2021, chapitre 65.

Ainsi fait et délibéré en séance publique, les an, mois et jour
susdits. Pour copie conforme,

Le Maire

Olivier TURPIN

